



**Foire à la brocante et à l'artisanat**  
**Dimanche 8 mars 2026 de 9h à 18h**  
**Salle R. Martini à Mexy**

Buvette et restauration tout au long de la journée



À renvoyer pour le 1<sup>er</sup> mars avec le montant total de la réservation :

À Mme Cathy BORELLI – 36, rue Jules Ferry – 54135 Mexy

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Borelli au : **06.95.45.03.28**  
ou par email à l'adresse : [CdfMexy54135@hotmail.com](mailto:CdfMexy54135@hotmail.com)

Mme/M. : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél. : .....

**INTERIEUR : TABLES FOURNIES (3 maximum)**

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m20	7,00 €	
2m40	13,00 €	
3m60	19,00 €	

**EXTERIEUR : TABLES NON FOURNIES**

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m00	5,00 €	
3m00	13,00 €	
5m00	17,00 €	

**Grilles pour les artisans uniquement, pas de portant**

Rappel : une caution de 10€par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation. A joindre de préférence au paiement.

L'inscription sera validée dès réception de votre dossier complet (inscription accompagnée de son règlement). Règlement en chèque, espèces ou virement (RIB fourni sur demande).



**Foire à la brocante et à l'artisanat**  
**Dimanche 8 mars 2026 de 9h à 18h**  
**Salle R. Martini à Mexy**

Buvette et restauration tout au long de la journée



À renvoyer pour le 1<sup>er</sup> mars avec le montant total de la réservation :

À Mme Cathy BORELLI – 36, rue Jules Ferry – 54135 Mexy

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Borelli au : **06.95.45.03.28**  
ou par email à l'adresse : [CdfMexy54135@hotmail.com](mailto:CdfMexy54135@hotmail.com)

Mme/M. : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél. : .....

**INTERIEUR : TABLES FOURNIES (3 maximum)**

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m20	7,00 €	
2m40	13,00 €	
3m60	19,00 €	

**EXTERIEUR : TABLES NON FOURNIES**

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m00	5,00 €	
3m00	13,00 €	
5m00	17,00 €	

**Grilles pour les artisans uniquement, pas de portant**

Rappel : une caution de 10€par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation. A joindre de préférence au paiement.

L'inscription sera validée dès réception de votre dossier complet (inscription accompagnée de son règlement). Règlement en chèque, espèces ou virement (RIB fourni sur demande).

## Règlement de la Foire à la Brocante et à l'artisanat

La Foire à la Brocante et à l'Artisanat est organisée par le Comité des Fêtes de Mexy **le dimanche 8 mars 2026** de 9h à 18h à la salle des fêtes René Martini de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du paiement, dont le montant est détaillé dans le questionnaire joint.
- A votre arrivée, une caution de 10€ par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation.
- Le paiement de l'inscription, ainsi que la caution, peuvent se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Les tables et les chaises seront fournies par l'organisateur pour les tables réservées à l'intérieur de la salle uniquement.
- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les emplacements ne peuvent être modifiés sans autorisation de l'organisateur.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur.
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.

## Règlement de la Foire à la Brocante et à l'artisanat

La Foire à la Brocante et à l'Artisanat est organisée par le Comité des Fêtes de Mexy **le dimanche 8 mars 2026** de 9h à 18h à la salle des fêtes René Martini de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du paiement, dont le montant est détaillé dans le questionnaire joint.
- A votre arrivée, une caution de 10€ par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation.
- Le paiement de l'inscription, ainsi que la caution, peuvent se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Les tables et les chaises seront fournies par l'organisateur pour les tables réservées à l'intérieur de la salle uniquement.
- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les emplacements ne peuvent être modifiés sans autorisation de l'organisateur.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur.
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.